

	CHARTRE ASSOCIATION	EXT.DIR.03
		Date : 30.09.09

CHARTRE

La présente chartre a été élaborée par l'**Association œuvrant pour les Personnes en situation de Handicap des Vosges du Nord (A. P. H. des Vosges du Nord)** dans le but de préciser les principes et les valeurs qui guident son action.

Elle sert de référence aux membres de l'Association, aux usagers et au personnel dans l'objectif de partager ces principes et ces valeurs au niveau de la mise en oeuvre d'une action commune.

Cette mise en œuvre se traduit dans le déroulement de la vie quotidienne des personnes accueillies dans l'Institution. Celle-ci doit tenir compte au maximum des besoins et des demandes individuels, en rapport avec les valeurs et les modes de vie habituellement reconnus dans notre Société.

LA CITOYENNETE ET L'INTEGRATION

L'accès au droit pour les personnes en difficulté accueillies et accompagnées est une priorité qui conduit l'action de l'ensemble des acteurs :

- Administrateurs
- Professionnels
- Bénévoles
- Tuteurs

Chaque projet ou action doit être guidé par cet impératif et se traduire dans l'implication des différents intervenants :

- Ecole
- Entreprise
- Associations socio -culturelles etc...

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la prise en charge interne par l'Institution, il s'agit de veiller à adapter l'enseignement et les parcours de formations internes aux pratiques et aux référentiels de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture pour certaines activités (ex : espaces verts)

C'est un droit fondamental à l'éducation, à l'enseignement et à la formation permanente.

LOISIRS ET CULTURE

L'ensemble des Etablissements et Services de l'Association intègre cette dimension dans la vie quotidienne. Elle se traduit par des actions individuelles ou collectives qui prennent sens dans l'histoire et dans le développement personnel. Elles font partie intégrante du projet institutionnel.

VIE AFFECTIVE ET DESIRS INDIVIDUELS

Les personnes accueillies doivent pouvoir bénéficier d'une vie familiale, affective et relationnelle correspondant à leur souhait et à leur désir, dans les limites d'une vie sociale respectueuse du droit de chacun ainsi que des règles de vie collective.

ROLE ET FONCTION FAMILIALE

La famille doit être soutenue et accompagnée dans son rôle et sa fonction dans la mesure où elle est un élément fondamental dans la structuration de l'individu.

Dans ce cadre, l'approche doit permettre à la personne d'accéder au maximum à son autonomie et à son émancipation dans le temps.

Il est nécessaire de construire un espace de vie qui l'autorise à vivre et à construire sa propre histoire.